

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - Nom du produit **Jowatherm 282.40**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
Jowat SE
Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
Tel. +49 (0)5231 749 0
e-mail: info@jowat.de
www.jowat.de
 - **Service établissant la fiche technique:**
Management environnemental
Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
e-mail: umweltmanagement@jowat.de
 - **Service chargé des renseignements:**
Jowat France sarl
95 rue Pouilly
Immeuble le Saint Amour
F - 71000 Mâcon Loché
Tel.: +33 3 85 20 92 92
E-Mail: info@jowat.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** -

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description :**
colle thermofusible
Un copolymère éthylène-acétate de vinyle
Résine vinylique

· Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|--|---|---------|
| CAS: 8002-74-2 EINECS: 232-315-6 numéro d'enregistrement: 01-2119488076-30 01-2119913039-42 keine (Fischer-Tropsch) | cires de paraffine et cires d'hydrocarbures substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | 2,5-<5% |
|--|---|---------|

- **SVHC** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowatherm 282.40

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **après contact avec la peau** :
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement à l'eau froide
Ne pas enlever le produit solidifié de la peau
Recourir à un traitement médical
 - **après contact avec les yeux** : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité** : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement. Dans le cadre de l'évaluation des risques, il faut estimer si, et dans quelle mesure, les mesures de précaution sont nécessaires. Si c'est le cas, il faut réaliser des mesures dans le lieu de travail.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage** :
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage** : néant

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowatherm 282.40

(suite de la page 2)

- Classe de stockage : 11
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.

· Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³

- Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021
- Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.
 - Equipement de protection individuel :
 - Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser
Eviter tout contact de la masse fondue avec la peau
 - Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 - Protection des mains : Gants calorifuges
 - Matériau des gants
Gants en cuir
Gants en tissu épais
 - Temps de pénétration du matériau des gants Aucune exigence particulière.
 - Protection des yeux : non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

- Forme : solide
- Couleur : selon désignation produit
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

· Modification d'état

- Point de fusion : 85 °C
- Point d'ébullition : non déterminé

· Point d'éclair : >200 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas inflammable.

· Température d'inflammation : >300 °C

· Température de décomposition : > 250 °C

· Auto-imflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosivité :

- inférieure : Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowatherm 282.40

(suite de la page 3)

| | |
|---|------------------------|
| · supérieure : | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur à 20 °C: | 0,2 hPa < 0,01 hPa |
| · Densité à 20 °C: | 1,03 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Vitesse d'évaporation. | Non applicable. |
| · Solubilité dans/miscibilité avec · l'eau : | insoluble |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| · Viscosité : | |
| · dynamique : | Non applicable. |
| · cinématique : | Non applicable. |
| · Teneur en solvants : | |
| · Teneur en substances solides : | 100,0 % |
| · 9.2 Autres informations | |
| · COV - Composé organique volatil | |
| · UNION EUROPÉENNE | 0,00 % |
| · Suisse | 0,00 % |
| · États-Unis d'Amérique | 0,0 g/l / 0,00 lb/gal |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas de fort réchauffement au - delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques
Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
monoxyde de carbone
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
Acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

| | | |
|----------|-------------|----------------------|
| Oral | LD50 oral | 5.500 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 dermal | 5.500 mg/kg (rabbit) |

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowatherm 282.40

(suite de la page 4)

- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation** :
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Peut être réutilisé sans traitement.

· Catalogue européen des déchets

| | |
|----------|---|
| 08 04 10 | déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 |
| 15 01 01 | emballages en papier/carton |
| 15 01 02 | emballages en matières plastiques |

- **Emballages non nettoyés** :
 - **Recommandation** :
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowatherm 282.40

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|--|
| · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

| |
|---|
| · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement |
| · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. |
| · RÉGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) Aucun des composants n'est compris. |
| · LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV) Aucun des composants n'est compris. |
| · RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) N° 649/2012 (PIC) Aucun des composants n'est compris. |
| · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II Aucun des composants n'est compris. |
| · RÉGLEMENT (UE) 2019/1148 |
| · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) Aucun des composants n'est compris. |
| · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers Aucun des composants n'est compris. |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 16

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowatherm 282.40

(suite de la page 6)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**